

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté n° 2024019 du 31 octobre 2024 portant convocation des électeurs de la section du Puy de Mallet, Commune de Saint-Brice-sur-Vienne

Nomenclature actes : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Le maire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, soussigné Laëtitia CALENDREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2411-16 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2024, transmise le 15 juillet 2024 à la Sous-Préfecture de Rochechouart, relative à la vente de biens de section de commune et la fixation du prix de vente,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2024, transmise le 1^{er} octobre 2024 à la Sous-Préfecture de Rochechouart, relative à la vente de biens de la section de Boussignac et la fixation du prix de vente,

Vu la liste électorale établie par Madame le Maire comportant 34 membres de la section inscrits sur les listes électorales de la commune et annexée au présent arrêté,

Considérant que la commission syndicale n'a pas été constituée et qu'il y a donc lieu de recueillir l'accord de la majorité des électeurs de la section,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les électeurs de la section du Puy de Mallet, commune de Saint-Brice-sur-Vienne, sont convoqués sur le sujet suivant :

Acceptez-vous, **OUI** ou **NON**, la vente des parcelles appartenant à la section du Puy de Mallet indiquées ci-dessous :

- Section AO n° 32, au lieu-dit Termenie, d'une superficie de 181 m² au prix de 0.50 € le m² (parcelle de landes en zone Np, naturelle protégée),
- Section AS n° 11, au lieu-dit Sous Maisons, d'une superficie de 1 379 m² au prix de 0.50 € le m² (parcelle de landes en zone A, agricole),
- Section AN n° 28, au lieu-dit Le Puy de Mallet, d'une superficie de 127 m² au prix de 0.50 € le m² (parcelle de landes en zone A, agricole),
- Section AN n° 11, au lieu-dit Le Puy de Mallet, d'une superficie de 970 m² au prix de 4.00 € le m² (parcelle de landes en zone Ua, urbaine)

ARTICLE 2 : La consultation des électeurs aura lieu le 16 novembre 2024 à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne à 10h00.

Le vote par correspondance sera possible ; la date limite de réception des bulletins de vote étant fixée dans ces conditions au 15 novembre 2024 à 17h00.

ARTICLE 3 : A l'issue du scrutin, un procès-verbal sera établi qui consignera le résultat du vote des électeurs. Un exemplaire de ce procès-verbal sera immédiatement transmis à la sous-préfecture de Rochechouart.

ARTICLE 4 : En l'absence d'accord de la majorité des membres de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARTICLE 5 : Madame le Maire de Saint-Brice-sur-Vienne est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché en mairie de Saint-Brice-sur-Vienne pendant 15 jours au moins avant la date du vote.

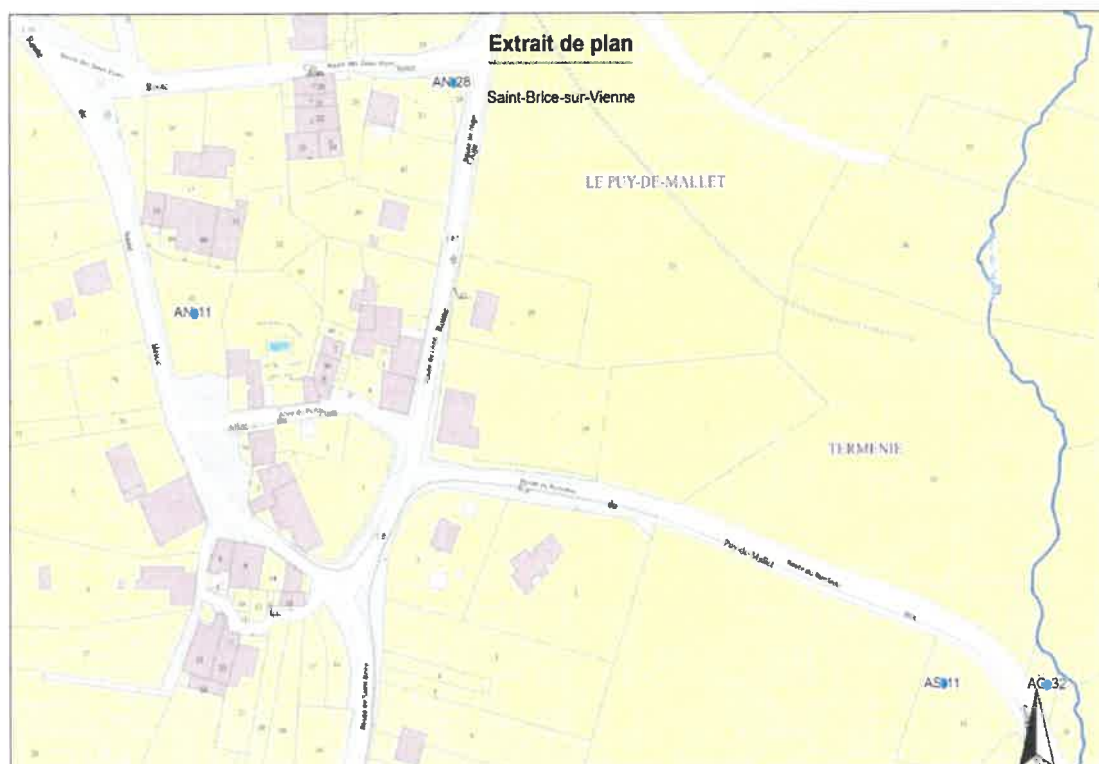
Fait à Saint-Brice-sur-Vienne, le 31 octobre 2024
Le Maire,

Laëtizia CALENDREAU

Transmis en sous-préfecture et affiché le 31 octobre 2024



ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2024019



LISTE ELECTORALE DE LA SECTION DU PUY DE MALLET

Rappel : Seuls sont concernés par cette consultation les membres des sections ayant un domicile réel et fixe sur la section, et étant inscrits sur la liste électorale de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne.

Monsieur et Madame	ANTONIN BASTIEN PETERS JUSTINE	1	ALLEE DU PUIITS	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	BALLUT Yann Et Paula Cristina	26	ROUTE DES DEUX VOIES	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur	BATAILLE Christian	2	ROUTE DE SAINT BRICE	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	CETINKAYA ERSAN ET CAROLE	2	ALLEE DU PUIITS	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur	CHABANNE CHRISTOPHE	17	ROUTE DE SAINT BRICE	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Madame	COINDEAU Marcelle	25	ROUTE DE SAINT BRICE	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur	DEBORD FRANCOIS	9	ROUTE DE SAINT BRICE	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	FELIX Amedee et Ginette	9	PASSAGE DES CHAMPS	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur	FRUGIER Pierre	36	ROUTE DE SAINT BRICE	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	GARNIER Pierre et BOISSONNADE Aurélie	9	ROUTE DES DEUX VOIES	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	GOUNI Yves Et Irene	17	PASSAGE DES CHAMPS	87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

Monsieur	HAMELIN Jean Claude	1	ROUTE DES DEUX VOIES	87200 SUR-VIENNE
Madame	LASCONGEARIAS Valerie	28	ROUTE DE SAINT BRICE	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Madame	LITTIERE Elyane	12	ROUTE DES DEUX VOIES	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	MASNEUF Jean Claude et Valérie	15	PASSAGE DES CHAMPS	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Madame	PASCAUD Marie Therese	4	ROUTE DE SAINT BRICE	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Madame	POULIN Sophie	22	ROUTE DES DEUX VOIES	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Monsieur	PREVOT JEAN LUC	7	ALLEE DU PUIITS	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	SOULAT Claude Et Annie	20	ALLEE DU PUIITS	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Monsieur	AMICHAUD Olivier	2	ROUTE DU RUISSEAU	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	AUCOULON Jean Marie et CHABAUDIE Sandrine	8	ROUTE DE L'AGE	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	CERRATO Bastien et Alexandra	6	ROUTE DE L'AGE	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE
Monsieur et Madame	MAITRE Ludovic et Sabine	4	ROUTE DE L'AGE	87200 SAINT-BRICE- SUR-VIENNE

Le Maire,

Laëtitia CALENDREAU

